

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 98/6e L rendant exécutoires les délibérations n° 97 à 98 et 100 à 112/6e L du 11 août 1964 de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 98/6e L

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1964

Numéro JO

n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro

1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 1202 du 14 août 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Ali Aref Bourhan la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de mille trois cent cinquante-cinq mètres carrés environ, sis au plateau du Marabout, Djibouti (lot n° 356), au prix de cinq cents francs le mètre carré.